

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-366 du 7 Septembre 1988

chargeant le Camarade Ali HOUDOU,
Ministre de la Culture, de la Jeunes-
se et des Sports de l'intérim du
Camarade Soulé DANKORO, Ministre de
la Santé Publique pour compter du
3 Septembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 3 Septembre 1988, le Camarade -
Ali HOUDOU, Ministre de la Culture de la Jeunesse et des Sports
est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant
l'absence du Camarade Soulé DANKORO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Septembre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREGOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SECEN 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MCJS-MSP 6
Autres Ministères 15 DRE-DCI-ENSAE 6 DCCT-GDE CHANG. 2 ONEPI 3
BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-